



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction des ressources humaines**

Paris, le 12 janvier 2023

*Le directeur*

Monsieur Philippe Garcia  
Secrétaire général de la  
Fédération FNEEE-CGT

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 6 janvier 2023, vous m'interpellez sur les suites données à l'engagement pris par le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en réponse à votre courrier du 19 octobre 2022. En effet, le ministre s'est engagé à ce que le secrétariat général du pôle ministériel informe les services fiscaux du versement en 2022 du solde des ISS et des IS acquis au titre de l'année 2020 des personnels des corps ayant adhéré au RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans l'objectif de faciliter leurs démarches auprès de l'administration fiscale et d'accès à des dispositifs sous condition de revenus qu'emporterait ce versement.

Je vous confirme que le directeur général des finances publiques a bien été saisi par le secrétaire général, l'informant d'une mesure de versement, pour certains personnels de notre pôle ministériel, su solde ISS sur les revenus en 2022 lié à un changement de régime indemnitaire et non reconduite au-delà de 2022. Son attention a été appelée sur les montants conséquents de cette mesure et de ses impacts potentiels sur le calcul des taux d'imposition.

En parallèle, mes services préparent actuellement les courriers à l'attention des agents concernés, attestant du versement et du montant de ce solde en 2022. Les agents pourront s'en prévaloir comme pièce justificative pour demander, le cas échéant, à l'administration fiscale leur reconnaissance en revenus exceptionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jacques CLÉMENT